



COMpte-REndU DE LA RÉunion DU
 CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2014

Département du Gard
 Mairie de
 Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Lionel Beaufiglioli, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Esther Prada Allo, Valérie Remond, Josiane Supron, Patrick Talaron.

Étaient absents : Dominique Agniel représenté par Lionel Beaufiglioli, Francette Maillet représentée par Chantal Licari, Nathalie Mauchand représentée par Esther Prada Allo, Cyril Aubanel.

Secrétaire de séance : Patrick TALARON.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2014 à l'unanimité.
- Décision prise au titre de l'article L2122-22 : Jugement Centre de Gestion du Gard.

Par décision du 1^{er} août 2014, la cour administrative d'appel de MARSEILLE a décidé d'annuler les titres émis par le Centre de Gestion du Gard, sur le fait que l'amélioration des 10 % n'avait pas été appliquée.

La commune est déchargée de l'obligation de payer ces titres.

Après étude par nos avocats, nous avons décidé d'exercer le pouvoir en cassation dans l'objectif de ne pas payer les 90 % restant des sommes dues.

1 - Demande de subventions pour les études « eau et assainissement » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les Communes de SAINT AMBROIX, MEYRANNES et MOLIERES sur CEZE ont décidé d'engager la réalisation d'une étude « Programme d'alimentation en eau potable et d'assainissement du secteur CEZE-CEVENNES », ayant pour but d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la mutualisation du forage d'eau potable du VEDEL à MEYRANNES et de la station d'épuration de SAINT AMBROIX.

Pour cela, il présente une note de synthèse rédigée par le Conseil général du GARD et annexée à la présente délibération, qui rappelle l'historique de l'opération et notamment qu'une Convention de groupement de commandes a été signée par l'ensemble des parties et désigne la Commune de SAINT AMBROIX comme coordonnateur du groupement, chargé de piloter l'ensemble de l'opération.

Monsieur le Maire précise cependant qu'il appartient aux trois Communes participantes de solliciter individuellement les aides possibles. Pour cela, il présente un Dossier de demande de subvention auprès du Conseil général du GARD et de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse, qu'il propose d'approuver, en particulier le Plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Montant prévisionnel de l'opération	20 346,83 TTC
Subvention attendue Conseil général (20 % du HT)	3 402,48 €HT
Subvention attendue Agence de l'eau (50 % du HT)	8 506,20 € HT
Total subvention attendue (70 % du HT)	11 908,68 € HT
Part de la collectivité	8 438,15 € TTC

Adopté à l'unanimité.

2 - Vente du mas QUATREBRAS :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition d'acquisition du mas Quatrebras émanant de Monsieur Tein WAAS demeurant Coste du buis, Les vieux Buis, 30160 ROBIAC ROCHESSADOULE pour un montant de 220 000 € hors frais.

Monsieur le Maire rappelle que le bien, appartient pour partie centrale cadastré section A 33 à la commune et au CCAS pour le reste des bâtiments et des terrains cadastrés section A 28, 29, 30, 34, 35, 36, 63, 278, 280, et 282.

Dans sa réponse du 1 juillet 2014, France Domaine a donné son accord sur le prix de l'ensemble immobilier, sachant qu'il se situe dans la fourchette basse du marché.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la vente de l'ensemble immobilier à M Tein WASS au prix de 220 000 €
- REPARTIT le produit de la vente ainsi : commune 100 000 € et CCAS 120 000 €,

3 - Personnel : création d'un emploi d'avenir :

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- *Profil d'emploi* : Adjoint technique.
- *Fonctions exercées dans un cadre de polyvalence* :
 - Entretien des locaux municipaux et techniques, - Nettoyage de la salle de sports,
 - Travaux d'espaces verts et arrosage (écoles, stade, abords des routes et trottoirs, place du marché, ..), entretien des espaces tri et déchets.
- *Lieu d'exercice* : Bâtiments municipaux, espaces verts.
 - Durée des contrats : 36 mois (un an renouvelable deux fois)
 - Durée hebdomadaire de travail : 30h
 - Rémunération : SMIC + régime indemnitaire, Unanimité.

4 - Prime à l'intéressement à performance collective - rapport annuel 2013-2014.

Monsieur le Maire présente le rapport d'exécution de la première année d'exécution des missions programmées par le conseil municipal. Ce dossier a fait l'objet d'une demande d'avis de la commission technique paritaire en date du 6 août 2014.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE les conclusions du rapport présenté,
- DIT QUE pour le versement de la prime s'effectuera dans les conditions réglementaires selon l'échéancier suivant :
 - pour la période 2013 - 2014 le solde de 150 € sera versé en octobre 2014
 - pour la période 2014 - 2015 l'avance de 100 € sera versée en janvier 2015

5 - Indemnité de conseil au comptable du trésor :

Mme VAN MAELE, comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes à St AMBROIX, assure pour la commune des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

L'indemnité présente un caractère personnel et sera acquise à Mme VAN MAELE. pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

6 - Marché télé-relève : avenant.

La mise en place de la télé-relève des compteurs d'eau des abonnés de la commune a permis de mettre à jour le fichier original des abonnés.

Il s'est toutefois avéré très rapidement que la mise à jour du fichier devait être régulier et non pas trimestriel comme prévu à l'origine.

Aussi, la commune a-t-elle souhaité que le prestataire assure cette mise à jour quotidienne et réalise et édite les factures dès qu'elle a connaissance d'un mouvement.

Elle en informe le prestataire par l'envoi d'un document contenant les informations nécessaires.

Le prestataire accepte de s'acquitter des mises à jour en temps réel et de générer les factures nécessaires.

Pour ce faire, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant qui aura pour objet d'ajouter un prix au Bordereau de Prix Unitaires.

Enregistrement des modifications concernant un abonné et réalisation de la facture correspondante : 6,80 € HT.

7 - Subventions aux associations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, par un vote par association, du montant des subventions attribuées pour l'année 2014 conformément au tableau ci-annexé visé par l'assemblée municipale,

DIT QUE les subventions au titre de l'exercice 2014 seront versées au premier trimestre 2015.

8 - Budgets : décision modificative.

Le Conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (BOUIS, DUMAS, REMOND) adopte la décision modificative n°1 du budget communal pour un montant en dépenses recettes de 46 500 €.

9 - Vente d'une portion de terrain au Vieux-Molières. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, la vente d'une portion de terrain contiguë à leur propriété cadastrée AE 89 d'une superficie d'environ 25 m² à Monsieur Laurent MEHEUT et Madame Anita LEBAILLY, demeurant route de Bonnebosq, 14340 FORMENTIN. Le prix de cession est fixé à 8 € le m² hors frais.

2014/121

Conseil municipal du 5 septembre 2014
15 Présents 11 Votes

SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTIONS ANNEE 2014

ASSOCIATION...	Montant 2013	Proposé 2014	Dos	ABDERRAHMANN	ADRYANZYK-PERRIER	AGNIEL	AUBANEL	BEAUFILS	BERTRAND	BOUIS	CHIVIGNO	DAMAY	DUMAS	LIGANI	MALLET	MAUCHAND	MAZON	MAVARRO	PRADALLO	REMOND	SUPRON	TALARON	Contre	Abstention	Pour	Montant voté 2014	
Médias 16 Ceven	1 700,00 €	500,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	500	
Mollières en Fête	5 500,00 €	0,00 €	Association démissionnaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	500
Glo de la Louve	500,00 €	250,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	500
Raveurs de St Barbe	1 700,00 €	850,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	250
Sauvegarde du Mûrier	1 000,00 €	800,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	850
Sporting Club	1 800,00 €	1 500,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	800
Amicale de chasse	1 000,00 €	800,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	800
Société du Sou	1 000,00 €	800,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	1 500
Festibâze	1 000,00 €	1 500,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	800
Centre socio culturel	750,00 €	500,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	1 500
Bretavelles	500,00 €	1 000,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	1 500
Têtes Blanches	200,00 €	200,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	1 200
Resto du coeur	300,00 €	300,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	1 200
Têtes Blanches	1 000,00 €	800,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	1 200
Croix-rouge	150,00 €	150,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	200
FNATH	150,00 €	150,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	300
Anciens combattants	200,00 €	200,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	800
CLCY St Ambroix	100,00 €	100,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	150
Tennisphère	0,00 €	150,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	150
Oshukai cevenol	0,00 €	0,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	200
Budgeté 2014	0,00 €	0,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	150
Verse som soide 2013	0,00 €	13 000,00 €		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	150

O = oui A = Abstention N = non

Les subventions seront versées le 1^{er} Juin 2015

Signatures

COLERES SUP
Président: Adryanzyk-Perrier
Maire de Mollières-sur-Gèze

(Handwritten signatures and initials)

9 - Acquisition d'une parcelle + garages au remblai :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de l'immeuble cadastré AD 141, 163 et 164 pour l'euro symbolique, à Madame Marielle GUIRAUD, 33 avenue Franklin Roosevelt, 30000 NIMES,

Questions diverses :

- Poney-club : Monsieur de Maire précise que de nombreux loyers ne sont pas acquittés. Une convocation de la gestionnaire sera provoqué rapidement pour mettre en un plan d'apurement.
- Suite à une question posée par Mme Bouis, il est précisé que les situations d'impayés d'eau sont à la disposition des élus sous la contrainte du secret administratif.
- Monsieur le Maire présente le bilan 2013 de l'eau potable qui est de bonne qualité. Cette analyse fournie par l'agence régionale de santé sera jointe à la prochain facture d'eau fin septembre.

La séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Talaron Patrick,

Abderrhamann Karine,

Lionel Bedufiles,

Dumas Patrick,

Navarro Jacques,

Supron Josiane.

Bertand Jean Louis,

Cividino Sylvain,

Licari Chantal,

Esther Prada Allo,

Bouis Florence,

Damay Coralie,

Mazon Georgette,

Remond Valérie,



Georges ADRYANCZYK-RERRIER